

LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

Téléphone: 04 78 91 24 02

Décembre 2015

Numéro 145

JOYEUSES FETES

EDITO

- **Le nouveau site internet de Curis au mont d'or est en ligne à compter du 1^{er} Décembre 2015.**
Nous espérons qu'il vous apportera satisfaction et qu'il répondra à vos attentes.
N'hésitez pas à faire part de vos remarques, de vos attentes et de vos suggestions par le biais de la rubrique contact.

Bonne navigation

- **Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 .Le bureau de vote à la mairie sera ouvert de 8h à 18h.**



- **En attendant Noel, vous pouvez déguster et acheter des huitres tous les vendredis soirs de 18 à 23h place de la fontaine (sauf le 11 décembre)**

Le SOU DES ECOLES

Propose :

DEGUSTATION - VENTE HUITRES

ET SAPINS

Samedi 12 décembre 2015

Place de la fontaine

Informations Mairie



- **Horaires d'ouverture de la Mairie**

Lundi	14H-17H
Mardi	10H-12H
Mercredi	10H-12 H
Jeudi	10H-12H
Vendredi	13H30-16H

- **Permanences de la mairie samedi 12 décembre de 9h à 12h. Si vous souhaitez recevoir le Tétu par e-mail merci d'écrire à tetu@gmail.com**
- **La mairie sera fermée le samedi 26 décembre 2015**
- **Le week-end en cas d'urgence, vous pouvez contacter l'élu(e) d'astreinte au 06 37 31 40 90**
- **La collecte des ordures ménagères est effectuée le mardi et la collecte du tri sélectif est effectuée le vendredi.**



La vie du village



INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

**La mairie sera ouverte le jeudi 31 décembre matin.
Vous avez jusqu'à cette date pour vous inscrire sur les listes
électorales.**

MARCHE DU JEUDI

**Place de la fontaine
Jeudi soir de 16h30 à 20h
Poulets rôtis-fromages-maraicher-boulangerie-boucherie-
rémouleur (un jeudi sur deux)**

LES HUITRES DU VENDREDI

**A compter du vendredi 27 novembre dégustation et vente
d'huitres tous les vendredis soirs jusqu'à fin décembre devant le
restaurant O' mont d'Or. Sauf le vendredi 11 décembre veille de
la dégustation et vente d'huitres et de sapins organisées par le sou
des écoles le Samedi 12 décembre.**

ELECTIONS REGIONALES

6 et 13 décembre 2015

A partir du 1er janvier 2016, en application de la loi 2015-29 du 16 janvier 2015, la France sera organisée en 13 régions métropolitaines créées à partir des 22 anciennes dont certaines ont fusionné, sans modification des départements qui les composent.

La réforme territoriale a pour objectif de rendre l'État plus efficace en renforçant les capacités de pilotage stratégique au niveau des grandes régions.

Elle s'accompagne d'une modernisation de la fonction publique, avec comme objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections régionales, il faut être de nationalité française, âgé de 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale d'une des régions ou collectivités concernées par ce scrutin

Vote-t-on partout en France ?

Toute la **France métropolitaine** ainsi que **la Guadeloupe** et **la Réunion** voteront pour élire les conseillers régionaux.

La Corse votera pour son assemblée territoriale.

La **Guyane** et la **Martinique** éliront les conseillers de leurs assemblées car elles deviennent des collectivités territoriales uniques, impliquant une fusion du département et de la région. Elles ne participent donc pas aux élections régionales mais votent aux mêmes dates.

En 2015, Mayotte ne connaîtra pas d'élections régionales.

Pour qui vote-t-on en décembre prochain ?

Les conseillers régionaux sont élus sur des listes de candidats comportant des sections départementales, ce qui permet à chaque département d'être représenté au sein de l'assemblée régionale.

Ils sont élus pour six ans.

Seront ainsi élus :

- Les 1671 conseillers régionaux des 12 nouvelles régions métropolitaines (hors Corse)
- Les 51 membres de l'Assemblée de Corse, qui sont élus selon un mode scrutin spécifique
- Les 41 conseillers régionaux de la Guadeloupe et les 45 conseillers régionaux de la Réunion
- Les conseils régionaux et généraux de Guyane et de Martinique seront remplacés à l'occasion des élections régionales de 2015 par une collectivité territoriale unique dans chacun de ces territoires

Pourquoi vote-t-on en décembre ?

En 2015, les élections régionales ont lieu les 6 et 13 décembre afin de s'adapter à la réforme territoriale (loi du 16 janvier 2015).

Ainsi, au 1er janvier 2016 (date d'entrée en vigueur de la réforme), le nombre de conseillers élus correspondra au nombre de régions.

Quelles nouveautés pour le mode de scrutin ?

Les assemblées régionales sont renouvelées intégralement tous les 6 ans. La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiantes le calendrier électoral ne change pas le mode de scrutin, mais redéfinit le nombre des élus de chaque département au sein des conseils régionaux.

Au premier tour :

La liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un quart des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur (art. L338).

Les autres sièges sont répartis selon la règle de la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Au second tour :

Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Seules sont autorisées à se présenter les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour. Par ailleurs, entre les deux tours, les listes peuvent être modifiées, notamment pour fusionner avec des listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

La répartition des sièges se fait selon les mêmes règles que pour le premier tour, à ceci près que la majorité absolue n'est plus requise.

La loi du 6 juin 2000 implique que les listes de candidats soient constituées selon un principe de parité stricte.

Les départements dont la population est inférieure à 100 000 habitants doivent disposer d'au moins 2 conseillers régionaux, contre 4 pour les départements dont la population est égale ou supérieure à 100 000 habitants.

MUSIQUE

Concert de l'Harmonie de Neuville samedi 12 décembre 20H30

Le concert se déroulera à 20h30 à l'espace Jean Vilar de Neuville, les places sont à 10€ sur place avec possibilité d'avoir des billets en prévente en s'adressant à des musiciens.

Contact « musiciens » (06.74.76.77.76) pour billets en prévente à 8€. Concert gratuit pour les moins de 12 ans.

Extrait du programme :

- Fantaisie sur Carmen pour flûte et Orchestre d'Harmonie
- Rhapsody in blue de Gershwin, pour piano et Orchestre d'harmonie,
- Concerto de Mozart, pour cor et Orchestre d'harmonie,
- Tango de Piazzola pour trompette et piano,
- un morceau funk de Tower of Power,....

Pour tous les goûts!!





**Le sou des écoles organise une dégustation et
Vente d'huitres et sapins**

**Samedi 12 Décembre 2015
De 9h à 14h30
Place de la fontaine**

Tous les fonds seront reversés au Sou des écoles

Commande de Sapin jusqu'au 4 décembre.



Ciné-club du Val de Saône
Saint Germain au mont d'or

**Pour Noël et en l'honneur de la sortie du dernier Star Wars,
le Ciné-club du Val de Saône vous propose un cadeau très spécial.**

**Le 18 Décembre, vous découvrirez une série de court-métrages
Spécial Star Wars réalisés par des fans. Ces films, d'une qualité
incroyable, vous permettront de découvrir et de voir l'univers
imaginé par George Lucas d'une autre façon.**

**On vous donne rendez-vous le vendredi 18 décembre à 20h Salle
Georges Brassens pour cette Soirée Star Wars.**

Et que la force soit avec vous!





Réservez votre sapin de Noël 2015

- **Récupération le Samedi 12 Décembre de 9h à 14h30 sur la place de la fontaine à Curis au Mont d'Or**
- Tous les fonds seront reversés au Sou des Ecoles
- Grandes tailles (sup 250) et pots uniquement sur commande
- Parlez-en autour de vous. **Fin des commandes Vendredi 4 décembre**

N'oubliez pas, le Sou organise le même jour vente et dégustation de produits de la mer



CURIS AU Mont d'Or

Qualité Extra	Taille cm	support	Prix de vente
Nordmann	100 - 125	Buche 50 à 3€	29€
Nordmann	150 - 175	Buche 50 à 3€	39€
Nordmann	200 - 250	Buche 70 à 3€	52€
Pot Nordmann	80 - 100		35€
Pot Nordmann	100 - 125		38€
Pot Nordmann	125 - 150		44€

EPICEA	Taille cm		Prix de vente
Epicéa	100 - 150	Buche 50 à 3€	22€
Epicéa	150 - 200	Croix 80 à 1,5€	26€
Epicéa	200 - 250	Croix 80 à 1,5€	32€
Pot Epicéa	80 - 100		24€
Pot Epicéa	100 - 125		28€
Pot Epicéa	125 - 150		32€

Croisillon : 1,50€ - Buche : 3€

Bon de commande à remettre aux Maîtresses ou dans la boîte de l'école:

Nom de réservation:

Type d'Arbre et taille: = €

Support si hors pot: = €

TOTAL COMMANDE: = €

Paiement Remis : Chèque Espèces

Nb : Nous vous remercions de payer les réservations par avance.



Vivons Noël ensemble dans le Val de Saône !

Journée festive, familiale et conviviale le 24 décembre de 11h30 à 18h00 à l'Espace Jean Vilar à Neuville sur Saône :

Déjeuner et animation organisés par les deux paroisses catholiques du Val de Saône.

Vous n'avez pas de projet pour un Noël en famille rejoignez-nous, nous invitons aussi les résidents des maisons de retraite, les personnes en situation de handicap, les demandeurs d'Asile...

Si vous voulez nous aider dans l'organisation, n'hésitez pas non plus.

Contact et inscription au 06 07 50 73 53 pu par e-mail :

vivons.noel.ensemble@gmail.com

VOTRE CALENDRIER



DECEMBRE 2015

- Samedi 12 décembre
 - Dégustation et vente huitres sou des écoles
 - Vente de sapins
 - Place de la fontaine

- Les dimanches 6 et 13 décembre
 - Elections régionales
 - Mairie

- Les jeudis
 - Marché place de la fontaine 16h30-20h

- Les vendredis de 18h à 23h
 - Vente huitres devant resto O mont d'or

